

Réponse donnée par M^{me} Bjerregaard au nom de la Commission*(22 septembre 1997)*

L'Honorable Parlementaire est renvoyé aux réponses apportées aux questions H-503/96 ⁽¹⁾ et H-605/96 ⁽²⁾ posées par M. De Coene dans lesquelles ils demande des précisions sur le projet remis par la European Golf Association.

Une copie du statut de cette association ainsi que la liste des membres du conseil d'administration sont envoyées directement à l'Honorable Parlementaire ainsi qu'au secrétariat du parlement.

La Commission s'est tenue régulièrement au courant de l'évolution du projet qui parviendra à son apogée avec le lancement, à la fin du mois de septembre 1997, de la campagne «Committed to Green» à l'occasion de la Ryder Cup opposant l'Europe et les États-Unis.

À la fin du projet, le responsable du projet doit remettre un rapport final sur le travail effectué, des comptes de fin d'exercice justifiant toutes les dépenses appropriées, ainsi qu'un bilan définitif. Ces informations sont vérifiées par la Commission, qui effectue également le contrôle financier, afin de s'assurer que les travaux ont été correctement effectués et que toutes les dépenses engagées ont été correctement comptabilisées.

⁽¹⁾ Session du Parlement européen du 19.6.1996, annexe du JO 4-484, p. 222-223.

⁽²⁾ Session du Parlement européen du 17.7.1996, annexe du JO 4-486, p. 224.

(98/C 102/16)

QUESTION ÉCRITE E-2072/97**posée par Jaak Vandemeulebroucke (ARE) à la Commission***(19 juin 1997)*

Objet: Concours financiers de la Communauté dans le domaine de l'environnement

Au titre de la ligne budgétaire B4-306, des subventions sont accordées dans le cadre de la protection de l'environnement. Au JO C 148 du 16.5.1997, a été publiée une liste des organismes qui ont bénéficié de tels concours.

La Commission peut-elle indiquer quel projet a été présenté par la Fédération européenne pour le transport et l'environnement?

Peut-elle fournir des renseignements supplémentaires concernant cet organisme? Peut-elle communiquer ses statuts ainsi qu'une liste récente des membres du conseil d'administration?

Peut-elle indiquer de quelle manière est contrôlée la bonne utilisation de ces subventions?

Réponse donnée par M^{me} Bjerregaard au nom de la Commission*(22 septembre 1997)*

La «Fédération européenne pour le transport et l'environnement» a bénéficié de subventions au titre de son programme de travail pour 1996. Il s'agissait en l'occurrence de financer non pas un projet en tant que tel, mais l'«activité» de ladite fédération. Le concours financier couvrait les dépenses générales de fonctionnement inhérentes au programme de travail, ainsi que des dépenses spécifiques liées aux actions réalisées dans le cadre de ce programme. Le programme en question prévoyait notamment un effort de recherche et de sensibilisation — grâce à des publications, des conférences et des campagnes auprès des groupes de pression, etc. — aux conséquences environnementales des transports et des solutions mises en œuvre pour traiter les problèmes y afférents. La fédération concernée coopère régulièrement et efficacement avec la Commission en favorisant la prise de conscience des impératifs environnementaux et en approfondissant les objectifs de la politique communautaire dans le domaine de l'environnement.

La Commission fera parvenir directement à l'Honorable Parlementaire et au secrétariat du parlement l'extrait pertinent du «Moniteur Belge» contenant les statuts de la fédération susmentionnée ainsi que la liste actuelle des membres de son conseil d'administration.

Les activités de ladite organisation pendant l'exercice 1996 ont récemment fait l'objet d'un contrôle de routine effectué par la Commission, y compris en ce qui concerne les aspects financiers, contrôle dont les résultats se sont révélés satisfaisants.